

Mission

Encourager la population du Québec à faire un don planifié à un ou à plusieurs organismes de bienfaisance par le biais de sa planification financière, fiscale ou successorale.

Objectifs du programme

- Sensibiliser la population à l'importance d'effectuer une planification de dons judicieuse et avantageuse sur le plan fiscal.
- Informer la population des retombées de ces dons sur la qualité de vie de la collectivité.
- Suggérer aux conseillers juridiques et fiscaux d'inclure la planification d'un don dans la gamme des outils fiscaux qu'ils proposent à leur clientèle.

Collaboration

De nombreux professionnels sont appelés, dans le cadre de leurs fonctions, à soutenir leur client dans la planification d'un don. De ce fait, des associations ont choisi de s'associer aux activités de **UN HÉRITAGE À PARTAGERMD Québec**:

- **La Chambre des notaires du Québec**
- La Chambre de la sécurité financière
- **L'Institut québécois de planification financière**
- **L'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec**